

Date de transmission de l'acte: 23/06/2026

Date de reception de l'AR: 23/06/2026

009-210901260-AR_012_2026-AR

A G E D I

**Date de l'arrêté :
23/06/2026**

**Objet :
AUTORISATION D'OCCUPER LE DOMAINE
PUBLIC ET D'ORGANISER LE FEU DE LA
SAINT-JEAN LE SAMEDI 27 JUIN 2026**

République Française
Département : ARIÈGE
Arrondissement : Pamiers
FREYCHENET - Commune

**ARRÊTÉ
N° AR_012_2026**

**PORTANT AUTORISATION D'OCCUPER LE DOMAINE PUBLIC ET D'ORGANISER LE
FEU DE LA SAINT-JEAN LE SAMEDI 27 JUIN 2026**

Le Maire de Freychenet,

Vu les articles L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 d'orientation et de programmation relative à la sécurité,

Vu le décret n° 97-646 du 31 mai 1997 relatif à la mise en œuvre de services d'ordre par les organisateurs de manifestations sportives, récréatives ou culturelles à but non lucratif,

Vu la demande déposée par le Comité des Fêtes de Freychenet,

Considérant qu'il incombe à l'autorité municipale de prendre toutes mesures propres à assurer le maintien de l'ordre, de la sécurité et de la salubrité publiques,

ARRÊTE

Article 1 : L'autorisation d'occuper le domaine public et d'organiser le Feu de la Saint-Jean du Comité des Fêtes est accordée pour le samedi 27 juin 2026. Le repas débutera à partir de 19h30 et pourra se dérouler soit au parking P1 Place du Camp de l'Hoste, soit sur la place du village à côté du Lavoir. L'embrasement du traditionnel Feu de la Saint-Jean se déroulera quant à lui à 23h00 au lieu-dit Le Saladou.

Article 2 : Le Feu de la Saint-Jean étant considéré comme un feu de plein air, l'allumage et le brûlage devront s'effectuer dans le strict respect des conditions de sécurité afin de prévenir tout risque de propagation, et resteront soumis aux conditions météorologiques du jour.

Article 3 : Un périmètre de sécurité sera établi et maintenu par les organisateurs tout au long de l'événement.

Article 4 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur la Préfet de l'Ariège, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Lavelanet et Monsieur le Commandant du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Fait à Freychenet, le 23 juin 2026

Le Maire,

Jean-François VERGÈS



AR_012_2026